



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 13 décembre 2022 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Madame Sophie Dion et Monsieur Charles Perron.

Nature et effets :

Permettre une opération cadastrale consistant à diviser le lot 5 689 526, afin de créer un lot d'une superficie de 96,1 mètres carrés, aux fins d'aliénation pour désenclaver le lot 5 687 264, rendant ainsi le 5 689 526 plus dérogoire.

Identification du site concerné :

Les lots 5 687 264 et 5 689 526, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situés au 562, chemin de la Pointe-aux-Cèdres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 25^e JOUR DE NOVEMBRE 2022.

Julie Roy

Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

Certificat de publication-

Je, Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Madame Sophie Dion et Monsieur Charles Perron à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 25 novembre 2022.

Julie Roy,

Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire

25-11-2022

Date